



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment de stockage des matières premières (gomme d'acacia), comprenant une unité de concassage de gomme d'acacia.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

NEXIRA

SAS

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 4 4 7 7 0 8 7 0 0 0 0 5 5

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.b). Installations classées pour la protection de l'environnement	Rub ICPE 1510 soumise à enregistrement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire un bâtiment de stockage de gomme d'acacia (pour une capacité équivalente à 5 000 tonnes de stockage), d'un volume de 82 000 m³ (7 500 m² sur 11 m de hauteur). Ce bâtiment de stockage pourra comprendre une activité de concassage de gomme d'acacia semblable à celle existante sur le site de Rouen (broyage mécanique de la matière première afin de réduire sa granulométrie en vue de son utilisation en process de fabrication, avec une puissance de concassage existante de 61.95 kW).

4.2 Objectifs du projet

Nexira réalise la fabrication de la gomme d'acacia sur le site de Serqueux, pour laquelle elle est autorisée selon l'AP du 12/01/2018. Cette activité vient en complément des activités de stockage et concassage de gomme d'acacia réalisées sur le site de Rouen (129 Chemin de Croisset). Actuellement, compte tenu de ses capacités de stockage finies, Nexira sous-traite le stockage d'une partie de ses matières premières gomme d'acacia auprès de tiers. De plus, la conjoncture politique instable et le conflit armé existant depuis avril 2023 au Soudan, principal pays producteur de gomme d'acacia, a rendu inopérante l'usine de stockage / concassage exploitée par le principal fournisseur de Nexira dans ce pays.

En conséquence, afin de rationaliser les flux de matières premières, de limiter les coûts de transport et la multiplication des lieux de stockage, il est envisagé de construire un bâtiment de 7 500 m² pour regrouper et stocker les gommes d'acacia provenant principalement du Soudan, et permettre ainsi d'approvisionner en direct nos productions implantées sur le site de SERQUEUX.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase 1. Travaux de terrassements en déblais-remblais sans apports ni évacuation de terres.

Phase 2. Préparation des VRD (voiries et réseaux).

Phase 3. Préparation des fondations des bâtiments

Phase 4. Gros œuvre

- du bâtiment : structure métallique, parois extérieures (bardage double peau), couverture à faible pente masquée par les acrotères et dallage industriel sur l'ensemble, panneaux photovoltaïques

- des locaux techniques (électricité, local charge batterie)

Phase 5. Second œuvre : emplacement des palettières et de l'activité concassage (incluant dépoussiérage)

Phase 6. Tous éléments de sécurité prévus: désenfumage, défense contre l'incendie, rétention des eaux d'incendie seront mis en place en fin de chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, les étapes du projet sont :

1. Flux de produits :

- réception des matières premières gomme d'acacia en container maritime, en provenance des zones portuaires
- stockage statique sur palette
- concassage et reconditionnement en big bag
- stockage des gomme d'acacia concassées
- alimentation des lignes de fabrication au moyen de chariots élévateurs

2. Flux de circulation :

- création d'une nouvelle voie d'accès pour les véhicules lourds
- création d'une aire de stationnement poids lourds (actuellement inexistante)
- utilisation de la voie d'accès existante pour la sortie de site

Le flux de circulation sera une "marche en avant". Le flux de circulation global sur le site restera identique à l'état existant

Une voie pompier permettant de faire le tour du bâtiment sera aménagée

La surface totale d'aménagement est inférieure à 20 000 m² (dont 7600 m² construits)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes :

- Dossier Permis de construire
- Dossier ICPE : Dossier d'enregistrement.
- rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA (à déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol : - Bâtiment (stockage, concassage, local électrique, local charge, dépoussiéreur) - locaux techniques (sprinklage) soit une superficie au sol global de :	7 500 m ² 100 m ² 7 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Nexira réalise la fabrication de la gomme d'acacia sur le site de Serqueux, pour laquelle elle est autorisée selon l'AP du 12/01/2018. Actuellement, compte tenu de ses capacités de stockage finies, Nexira sous-traite le stockage d'une partie de ses matière premières gomme d'acacia auprès de tiers. Afin de rationaliser les flux de matières premières, de limiter les coûts de transport et la multiplication des lieux de stockage, il est envisagé de construire un bâtiment de 7500 m² pour regrouper et stocker les gommes d'acacia et ainsi approvisionner en direct nos productions implantées sur le site de SERQUEUX.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site où sera implanté le projet est situé : - dans la ZNIEFF II "Le Pays de Bray humide et Vallée de Béthune" - à 850 m au Sud de la ZNIEFF I "Le gros Quesnay"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné. Pas d'arrêté biotope sur la commune de SERQUEUX
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Le projet ne sera pas situé dans ou à proximité d'un parc naturel, d'une réserve naturelle ou d'une zone de conservation halieutique

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Pas de plan de prévention du bruit pour la commune de SERQUEUX
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un milieu fortement prédisposé à la présence de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Pas de plan de prévention des risques naturels ou technologiques pour la commune de SERQUEUX
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site (au nom de CNI technologies) est référencé dans la base de données du Ministère en charge de l'Ecologie CASIAS sous le numéro SSP3861688
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site où sera implanté le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Il n'existe pas de captage AAC sur les communes de SERQUEUX et avoisinant le site - Le projet ne sera pas situé dans les périmètres rapprochés ou éloignés des captages AEP de Gaillefontaine (5,9 km au Nord-Est) et AEP de Sommery - Le Pont de Tote (6,8 km au Sud-Ouest)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Pas de site inscrit à proximité du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors des périmètres des zones NATURA 2000. La Natura 2000 la plus proche est dénommée "Pays de Bray". Elle est située à 500 m au Nord-Ouest de l'emprise du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Pas de site classé à proximité du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un bâtiment de stockage de matières premières et de concassage. Ces activités n'utilisent pas d'eau. Aussi, aucun prélèvement d'eau n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage, ni de modification des masses d'eau souterraines ne sont prévus. Le projet ne modifiera pas les conditions d'écoulement des eaux. Toutes les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers le réseau des eaux pluviales internes au site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls travaux de décaissement seront ceux pour les fondations des bâtiments ou locaux projetés
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura besoin d'eau potable pour les sanitaires provenant du réseau d'alimentation en eau.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas susceptible d'entraîner des perturbations sur la biodiversité existante. Le terrain actuel sur lequel sera construit le futur bâtiment est constitué d'une zone herbeuse et d'une zone cultivée. Le projet devrait être à faible impact environnemental.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard de la distance du site par rapport aux ZNIEFF et à la zone NATURA 2000, la présence d'oiseaux et de papillons (issus de la liste rouge) ne peut être exclue. Toutefois, la zone d'influence des travaux sera uniquement localisée au Sud-Est du site Le projet n'engendrera pas d'incidences supplémentaire à l'état existant, en phase d'exploitation
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera en partie créé sur une parcelle agricole. Pas de consommation d'espaces forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. NEXIRA est la seule installation industrielle ICPE sur SERQUEUX
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risques inondation Pas de risque de mouvement de terrain Pas de cavités souterraines Risque moyen d'alea retrait gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effets sur la santé publique des poussières de gomme arabique du projet seront limités dans la mesure où elles seront collectés vers un dépoussiéreur.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à un trafic routier plus important. A l'échelle du territoire, le projet permettra une réduction significative du trafic routier, évaluée à 160 000 km par an (limitation des navettes inter sites)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase chantier, les émissions sonores typiques du BTP seront présentes. En dehors de cette phase, les sources sonores seront limitées et non significatives
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera d'odeur (pas de stockage de produits odorants).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à des nuisances vibratoires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances vibratoires par la circulation routière.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera intégré sur un site déjà existant. Il ne conduira pas à des émissions lumineuses supplémentaires
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Le projet ne consommera pas d'eau et de ce fait ne rejettera pas d'eau hormis les eaux de ruissellement et les eaux de toiture
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces eaux seront collectées et envoyées vers la STEU interne.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Le projet ne rejettera pas d'eau. Les seuls rejets seront liés aux sanitaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra conduire à des déchets supplémentaires (quantité non significative) : balayures et poussières revalorisées en filières de méthanisation. Aucun déchet dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Pas de monument historique dans les 500 m du projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune donnée pertinente n'est disponible

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures destinées à éviter ou à réduire des effets négatifs du projet seront les suivantes :

- Eaux pluviales : mise en place de séparateurs d'HC pour le traitement des eaux de ruissellement de voiries,
- Eaux usées : les rejets sanitaires seront envoyés dans le réseau interne et dirigés vers la STEU du site.
- Eaux d'extinction d'incendie: Les eaux incendie seront dirigées vers le bassin de confinement déjà existant sur le site permettant de recueillir les eaux d'extinction d'incendie (mise en place d'une vanne de barrage pour éviter tout rejet vers l'extérieur),
- sol du bâtiment : Dalle béton conduisant à une absence d'infiltration
- air : Pas d'émission de poussières dans la mesure où elles seront captées au niveau du concassage et envoyées vers le dépoussiéreur
- bruit : Consigne d'arrêt des moteurs sur le site pour les poids-lourds et le concassage sera situé à l'intérieur du futur bâtiment
- déchets : Pas de déchets dangereux liés au process.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet, les impacts sont limités lors de l'exploitation du fait que :

- le projet sera adapté aux règles de construction actuelles.
 - le projet ne rentre pas dans le champ d'application de la réglementation "IOTA" : la gestion des eaux pluviales de ruissellement n'impacte pas le milieu prédisposé à la présence de zone humide. Eau de ruissellement collectées vers le réseau existant (hors zone humide)
 - les potentiels impacts liés à l'activité sont déjà existants (présence sur le site des autres installations). Les mesures nécessaires mentionnées dans le CERFA seront prises en compte en amont du projet.
- Pour toutes les raisons ci-dessus, nous considérons que notre projet devrait être dispensé d'une EE. Si toutefois l'AE conclue à la nécessité d'une EE, celle-ci sera portée à l'échelle du PLU de Beaubec la Rosière

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Plan de masse du Projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À Rouen

Fait le 07/02/2025

Signature du (des) demandeur(s)

